



Honoraire mensuel de partenariat non payé, recours ?

Par **GEO**, le **24/01/2009** à **00:11**

Bonjour,

J'ai été salarié dans une société en Avril 2008 dans une société sous certaine condition d'ou le salaire devrait être revus après 4 mois.

Le quatrième mois, l'employeur me dit que mon salaire n'est pas rentable pour lui, et me propose de signer un contrat de partenariat pour le représenter au Moyen Orient et que j'aille m'installer au Liban et crée moi même une société pour rester proche de mes parents. avec une base mensuel qui serait revus en hausse de 200 euros à partir de décembre. Nous avons fait 4 grosses affaires du Moyens Orient.

Les paiements mensuel n'ont jamais été payé à temps et toujours avec un retards de plus de 2 ou 3 semaines suite à plusieurs relance de ma part.

Décembre venus, l'employeur commence à sous entendre que la crise économique va mal et que il n'a pas de client qui rentre. Donc le salaire ne changera pas et que je devrais lui faire du commercial en plus pendant Décembre et Janvier pour relancer des anciens clients et que il se peut que le contrat soit cassé.

Dans le contrat qui est renouvelable annuellement, il est mentionné que ci l'employeur décide de casser le contrat, il devra payer les mois qui resterons jusqu a maturité de l'engagement, sauf en cas de fautes graves.

Le janvier arrivé et suite a plusieurs relance de ma part, le paiement de décembre n'est toujours pas payé et toujours repoussé sans cause par l'employeur, ainsi qu'une autre facture de prestation faite par moi même pour un services rendu est aussi non payé depuis septembre.

Le 21 janvier au soir, il m'envoi un mail en sous entendant que un de ses clients en Italie à reçu un mail d'une amie à moi disant que je lui fait de la concurrence et décide de casser le contrat. Je le contacte il ne repond pas, et le lendemain matin je vais le voir et il ne me reçois a la porte et me dit que je ne suis pas le bienvenue, Je lui dit qu'il me doit le moi de décembre et janvier ainsi qu'une facture impayé, il me dit simplement BYE BYE!

Qu'elles sont mes recours, pour au moins recevoir ce qu'il me doit des deux mois travaillé. Le contrat a été signé par moi et lui, et je pense que c'est un coup monté de ça part pour casser le contrat sans avoir a payer le reste

des mois que je ne veus pas! rnMerci